



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE SPECIAL DE CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2021

Mars 2021

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'arrêté modifié du 19 mai 2011, publié au Journal officiel le 31 mai 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Un avis du 27 mai 2020 autorise au titre de l'année 2021 l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la DGFIP.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours interne spécial pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques est la suivante :

- Admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questions et/ou résolution de cas pratiques, à partir d'une analyse de dossier constitué de différents documents (2h30 – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5).

L'épreuve porte au choix sur :

- a) les missions fiscales,
- b) les missions gestion publique,
- c) les missions transverses.

Les candidats expriment le choix de leur option au moment de l'inscription.

- Admission : une épreuve orale obligatoire

Entretien avec le jury destiné à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (25 minutes – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5).

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

1.3 Composition du jury

Laure SOUDAIN, administratrice des Finances publiques est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne spécial pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2021.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 10 août 2020 nomme 8 membres, inspecteurs des Finances publiques.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 7 janvier 2021 qui nomme 36 membres (18 hommes et 18 femmes) de grades inspecteur, inspecteur divisionnaire et inspecteur principal des Finances publiques, en tant que membres titulaires et prévoit également 3 membres suppléants.

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/présents

Le nombre de candidats inscrits en 2021 est de 1 808 contre 2 238 en 2020, soit une diminution de 19,20 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve écrite est de 1 405 sur 1 808 candidats convoqués, soit un taux de présence de 77,71 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 640 sur les 679 candidats convoqués soit un taux de présence de 94,26 %, en baisse de 1,67 point par rapport à 2020.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours est de 12,18 contre 12,56/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est de 8,05/20 à 17,50/20. Le dernier admis sur liste principale (le 334^{ème} candidat) a une moyenne de 12,05.

Les hommes et les femmes représentent respectivement 28,44 % et 71,56 % des admis soit 95 hommes et 239 femmes contre 29,38 % et 70,72 % en 2019.

L'âge moyen des admis est de 43 ans. Le plus jeune lauréat a 29 ans, le plus âgé 62 ans.

III – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 19 octobre 2020.

Lors de la réunion de jury du 2 décembre 2020, 679 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,03.

3.2 Résultats

Sur 1 808 candidats convoqués, 1 405 ont composé à cette épreuve.

La répartition par option des candidats ayant composé est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	% de candidats ayant composé dans l'option	Evolution par rapport à 2020	Comparaison 2020-2019
Missions fiscales	460	32,74	+ 0,70 %	- 4,86 %
Missions gestion publique	281	20,00	- 2,99 %	- 0,16 %
Missions transverses	664	47,26	+ 2,28 %	+ 5,02 %
TOTAL	1 405	100 %	Sans objet	Sans objet

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'option la plus choisie est l'option missions transverses, avant l'option missions fiscales. Près de 1 candidat sur 2 opte désormais pour cette option.

L'option la moins choisie reste l'option missions gestion publique, elle recule de 3 points.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2021		2020	
Moyenne de l'épreuve	10,36		9,85	
Note la plus élevée	19,00		18,50	
Note la plus faible	0,00		0,00	
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	105	7,47 %	106	5,67 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	369	26,27 %	440	23,53 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	474	33,74 %	546	29,20 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	329	23,41 %	421	22,51 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	803	57,15 %	967	51,71 %
Notes < 10	602	42,85 %	903	48,29 %
Dont notes éliminatoires < 5	65	4,63 %	117	6,26 %

Le niveau global des candidats ainsi que les paliers de notes sont sensiblement les mêmes que l'année dernière, à 1 ou 2 points près.

Une légère augmentation des notes au-dessus de 12 cache deux tendances : la baisse des très bonnes notes (+ de 15) et l'augmentation des bonnes notes (entre 12 et 15).

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Le niveau général des copies est jugé moyen pour les trois options.

A Missions transverses

Quelques copies sont encore mal présentées. Un simple effort (saut de lignes, paragraphes espacés entre autres) permettrait aux candidats de gagner des points sur la présentation.

La première question (fiche de synthèse) a été bien abordée, même si compte tenu de la richesse des thèmes, peu de copies ont été exhaustives. La forme de la fiche n'a pas toujours été bien respectée, certains candidats ayant répondu par une dissertation.

Beaucoup de candidats perdent également des points sur le formalisme des cas pratiques : réponse par courrier ou par mail, réponse au mauvais interlocuteur par exemple.

De plus, certains se contentent de recopier les documents alors qu'une réponse personnalisée est demandée dans les cas pratiques.

Structurer la réponse (faits, droit, application du droit aux faits) aiderait à répondre correctement à la question.

Les meilleurs candidats sont ceux qui s'engagent et qui motivent leurs réponses. La qualité de l'argumentation fait la différence entre les copies.

Une lecture attentive des questions et des consignes reste indispensable pour réussir l'épreuve.

B Missions fiscales

L'ensemble des copies est homogène mais le niveau reste moyen.

Les meilleures copies présentent des réponses structurées et démontrent une véritable compréhension du sujet. Ces copies sont bien rédigées et aérées, fournissant un effort de présentation en distinguant les questions, soulignant les titres et sautant des lignes.

Néanmoins, pour certaines copies, le niveau en orthographe et conjugaison est très faible et quelques-unes souffrent d'une présentation négligée, comportent beaucoup de ratures et sont parfois illisibles.

Certains candidats comprennent la commande mais ne parviennent pas à y répondre. Néanmoins, la quasi-totalité a traité l'ensemble des questions.

Beaucoup de candidats ne motivent pas assez leurs réponses (absence de base juridique). Certains n'ont pas réussi à apporter une réponse simple et compréhensible par l'utilisateur, notamment dans les deux cas pratiques (TH + prestation compensatoire), alors même que ces sujets sont abordables et peuvent être rencontrés au quotidien dans les services.

C Missions gestion publique

La présentation et l'orthographe sont dans l'ensemble meilleures que l'an dernier. Cependant, le format de réponse attendu n'est pas toujours été respecté voire absent. Un nombre non négligeable de copies ne traite que la première question, semblant traduire un problème de gestion du temps.

Les très bonnes copies se distinguent par le respect de la forme attendue, l'analyse et la synthèse permettant de répondre à la question clairement sans recopie et surcharges inutiles et confuses.

Question 1

La forme demandée de fiche n'est pas respectée dans un grand nombre de devoirs (note, courrier ou même devoir type « synthèse »).

Dans l'ensemble, les candidats ont su identifier les différents types de FOVI et réussi à traiter cette question sans problème majeur. Néanmoins apparaissent beaucoup de « copier/coller », de manque de synthèse et d'aspect pratique au niveau de la fiche.

Question 2 : cas pratique

Première partie : réponse par mail au Maire sur la simulation FDL

La forme du courriel a souvent été oubliée. Par ailleurs, la rédaction n'est pas toujours adaptée à la qualité du destinataire.

Très peu de candidats ont réussi à faire la bonne simulation. Beaucoup n'ont pas saisi le fonctionnement des pourcentages et de leur variation. De plus, la majorité n'a fait ni simulation ni proposition.

Les explications sont parfois confuses, avec beaucoup de recopies des documents sans analyse.

Le rôle de la préfecture a été très souvent oublié (80 % des cas). Le calendrier a, dans environ la moitié des cas, été recopié sans discernement et sans intérêt pour la réponse, apportant même de la confusion.

La deuxième partie : application OCSIT@N

Les deux parties sont distinctes, or un tiers des candidats a traité cette question dans le courriel au maire, ce qui a engendré beaucoup de confusion. La majorité des copies ne mentionne pas la taxe de séjour pour présenter cette application et les explications manquent de clarté.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation avant les oraux, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis de commenter les techniques d'audition et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

Compte tenu du contexte sanitaire cette formation a été réalisée à distance.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience

professionnelle. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'environ cinq minutes et se poursuit par un échange avec le jury.

Cette épreuve s'est déroulée du 11 au 15 janvier 2021 à Paris.

Sur 679 candidats admissibles, 640 étaient présents à l'épreuve orale qui a nécessité la constitution de 18 commissions. Plusieurs visio-conférences ont été organisées.

4.3 Données chiffrées

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 10,92/20 cette année contre 11,40/20 l'an dernier. La dispersion des notes est de 4 à 18,50/20.

Les résultats pour l'épreuve orale sont les suivants :

	2021		2020	
Moyenne de l'épreuve	10,92		11,40	
Note la plus élevée	18,50		18,75	
Note la plus faible	4,00		3,00	
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	82	12,81 %	101	15,86 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	174	27,19 %	194	30,45 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	256	40,00 %	295	46,31 %
Total cumul (1) + (2)				
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	137	21,41 %	123	19,31 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	393	61,41 %	418	65,62 %
Total cumul (3) + (4)				
Notes < 10	247	38,59 %	219	34,38 %
Dont notes éliminatoires < 5	10	1,56 %	10	1,56 %

La moyenne générale de l'épreuve diminue par rapport à celle de l'an dernier (- 0,48 point) sous l'effet conjugué :

- d'une augmentation des notes inférieures à 10 (+ 4,21 points),
- le palier des notes comprises entre 10 et 12 augmente légèrement (+ 2,1 points) mais ne compense pas la baisse des notes supérieures à 12 qui reculent fortement (- 6,31 points). Les notes supérieures à 15 marquent également un recul de 3,05 points.

Le nombre de notes éliminatoires reste quant à lui stable.

4.4 Appréciation du jury

Le niveau général des candidats est hétérogène et globalement faible. Si l'expression orale est correcte, beaucoup de candidats sont encore en difficulté pour gérer leur stress.

Présentations

Beaucoup se présentent forts d'un parcours professionnel riche dans le privé, l'armée ou d'autres administrations, mais les mettent rarement en valeur dans les présentations.

Une forme de standardisation ressort, que ce soit dans les plans utilisés, dans les initiatives prises par les candidats dans leur service (fiche technique, formation des nouveaux arrivants, etc.) ou encore dans les propositions faites dans les mises en situation.

Si l'exercice est globalement bien maîtrisé concernant la gestion du temps imparti, trop de présentations reposent sur un plan chronologique et/ou trop conventionnel (métiers exercés/compétences acquises).

Les présentations manquent souvent de dynamisme quand elles ne se sont pas stoppées en raison d'un stress mal contenu.

Peu de candidats ont réussi à mettre en adéquation leurs qualités exposées dans la présentation avec les qualités attendues d'un contrôleur.

Connaissances et compréhension de l'environnement DGFIP

Les connaissances sont minimales, un manque de curiosité apparaît pour ce que fait le collègue de l'autre filière mais également le(s) service(s) à proximité. Des difficultés de compréhension de l'environnement DGFIP perdurent.

Les réformes, restructurations et nouveautés en cours à la DGFIP sont connues, du moins dans la connaissance de l'acronyme (NRP, SGC, CDL, APRDV, etc.) mais superficiellement et, dès lors qu'un avis est demandé ou que la question porte sur l'utilité d'une réforme, les candidats se montrent trop vite en difficulté : ils n'ont pas d'avis ou ont peur de l'exprimer.

Mises en situation

Pour de nombreux candidats, les principales qualités d'un contrôleur sont l'écoute et la disponibilité. Rares sont ceux qui ont cité des qualités telles que l'organisation, l'animation ou la prise de décisions.

Dès lors, les mises en situation ont mis en évidence la difficulté des candidats à se projeter en tant que contrôleur :

- trop de propositions de solutions stéréotypées et peu réfléchies voire inapplicables au cas présenté ;
- absence de graduation des solutions à la gravité des cas présentés ;
- solutions proposées inadaptables ou inadaptées.

Motivations

Les motivations des candidats sont bien exposées. Toutefois, elles résistent mal à la mobilité géographique. Plusieurs candidats ont exprimé leurs réticences à cette mobilité.

Organisation matérielle

Toutes les commissions sont unanimes pour souligner la qualité de l'organisation de ces oraux. Ont été particulièrement appréciées les mesures mises en place pour le respect des normes sanitaires (nettoyage entre chaque passage de candidats, port des masques, etc.).

En conclusion, et d'une manière générale, la majorité des candidats a préparé avec sérieux le concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques et notamment les épreuves orales.

Néanmoins, les candidats sont encouragés à axer leur effort de préparation sur la connaissance de l'environnement DGFIP, au-delà de leur métier voire de leur service. Ils doivent également se projeter concrètement dans un rôle de cadre intermédiaire à la fois dans les épreuves écrites et orales.

Les préconisations qui peuvent être formulées aux candidats qui n'ont pas été retenus :

- pour les épreuves écrites, outre l'acquisition des connaissances sur l'option choisie, les candidats doivent respecter les consignes données, se positionner en tant que cadre B en faisant davantage ressortir leurs qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- pour l'épreuve orale, les candidats doivent se positionner en tant que cadre intermédiaire dans les réponses aux mises en situation, développer leurs connaissances de l'environnement DGFIP et personnaliser leur présentation de parcours.

La Présidente du jury
Signé Laure SOUDAIN
Administratrice des Finances publiques